



FICHE POSTE

CHEF DE SERVICE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

**RELEVANT INSPECTION REGIONALE DE L'URBANISME, DE L'ARCHITECTURE
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE(IRUAAT)**

I-CONDITIONS EXIGÉES : (Réf : Décret n°2.11.681 en date de 25/11/2011 BO n° 6007 bis de 27/12/2011 portant les modalités de la nomination des chefs de divisions et chefs de services)

Peuvent se présenter au poste de chef de service :

1/ Fonctionnaires titulaires ou contractuels du Département de l'Aménagement du Territoire National et de l'Urbanisme ayant les conditions suivantes :

- Classés au moins à l'échelle 11 ;
- Titulaire au moins d'un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;
- Avoir une ancienneté au moins de 2 années en tant que titulaire ou 3 années en tant que Contractuel dans les administrations publiques ou les collectivités territoriales ;

2/ Fonctionnaires titulaires ou contractuels dudit Département exerçant à la date de la publication de l'AOC, la fonction de chef de Service.

II. DESCRIPTION DU POSTE: Sous la responsabilité de l'Inspecteur, Le titulaire du poste sera chargé de :

- Participer à l'élaboration et au suivi des études de l'aménagement du territoire ;
- Suivre et évaluer les projets de territoire et ceux du développement rural financés par le FDRZM ;
- Animer et coordonner les actions relatives à l'aménagement et au développement du territoire ;
- Suivre les dynamiques spatiales et anticiper les changements à l'échelle régionale sur la base des études et analyses prospectives ;
- Apporter une assistance technique et encadrer les acteurs locaux dans les domaines de l'aménagement du territoire;
- Proposer des études de planification stratégique et du développement régional et contribuer à leur élaboration ;
- Veiller à la cohérence des projets structurants avec les orientations des documents d'aménagement et d'urbanisme;
- Veiller à l'application des documents de référence en matière d'aménagement du territoire et participer à l'encadrement de la politique de l'aménagement du territoire dans la région ;
- Apporter l'appui aux projets de territoire et accompagner leur mise en œuvre dans le cadre des orientations des documents d'aménagement du territoire ;
- Veiller à la sélection des projets de territoire financés par le FDRZM et à l'élaboration de leurs montages technico - financiers avec les acteurs locaux, suivre et évaluer leur mise en œuvre ;
- Participer aux commissions d'aménagement du territoire aux niveaux préfectoral provincial et régional.

III- GRADE ET COMPETENCES SOUHAITES

Administrateur, Ingénieur, Architecte ou grade équivalent ayant :

- Des connaissances confirmées en aménagement et développement territorial ;
- Une expérience en matière d'analyse, de synthèse et de suivi des politiques publiques ;
- Une expérience en matière d'élaboration et de conduite des études stratégiques ;
- Des capacités d'accompagnement et d'appui aux acteurs locaux dans le domaine de la planification stratégique participative et de montage de projets et études visant le développement territorial ;
- Des compétences portant sur la réalisation des marchés publics conformément à la réglementation en vigueur;
- Maîtrise des techniques de communication et de rédaction administrative et sens de responsabilité.

CANDIDATURE (4 exemplaires) doit être composée des documents suivants :

- Demande de candidature ;
- Un Curriculum Vitae récent portant sur les compétences et les expériences professionnelles du candidat ;
- Une note rédigée par le candidat précisant ses motivations pour le poste sollicité, la compréhension des tâches et méthodologie de travail proposée et le plan d'action préconisé pour le développement de l'entité administrative concernée ;
- Accord du chef hiérarchique du candidat, assorti d'une évaluation de ses compétences.

V- DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE Les dossiers de candidature doivent être déposés, au plus tard le **31/01/2019 à 16h30**, à la Division des Ressources Humaines.